

COURSE DES 6 COLLINES
à Saiguède (31470)
RÈGLEMENT 2024
DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.

Article 1 : Organisation

Le départ de toutes les courses s'effectuera devant le kiosque sur l'esplanade au centre du village, rue du 8 Mai 1945 à Saiguède.

La date de la 6^{ème} édition de la "Course des Six Collines" est fixée au dimanche 6 octobre 2024 à partir de :

-7 h 30 : Ouverture retrait des dossards

-8 h 45 : départ de la course nature de 26 km et 565 m D+

-9 h : départ de la course nature de 18.4 km et 450 m D+

-9 h 15 : départ de la course nature 14 km et 295 m D+

-9 h 30 : départ de la course nature 8,6 km et 165 m D+

-9 h 45 : départ de la marche nordique 8,6 km

Les coureurs inscrits à la marche nordique devront obligatoirement être en possession de bâtons adaptés conformément à la réglementation en matière de course de marche nordique. Dans le cas contraire, le coureur sera disqualifié d'office.

-10 h : départ de la randonnée 8,6 km (non chronométrée)

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs pour les courses.

Age minimum requis 16 ans pour le 8,6 km, 18 ans pour le 14 km et 20 ans pour le 18 km et 26 km

-12 h : départ de la course nature enfant 1 km (non chronométrée) - ouverte aux enfants nés entre 2013 à 2014

- 12 h 10 : départ de la course nature enfant 1 km (non chronométrée) - ouverte aux enfants nés entre 2015 à 2017

(Autorisation parentale obligatoire sur les courses enfants, imprimer sur le site:
course6collines.jimdofree.com)

Article 2 : Catégories

Les courses nature sont ouvertes aux coureurs munis d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des Clubs de la Défense (FCD), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), Fédération Sportive des ASPTT, Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) et aux non-licenciés, majeurs et mineurs (possédant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, athlétisme en compétition, sport en compétition, marche nordique en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (datant de moins d'un an au jour de la course).

- La course nature de 26 km est ouverte des catégories espoir à vétérans.
- La course nature de 18,4 km est ouverte des catégories espoir à vétérans.
- La course nature de 14 km est ouverte des catégories juniors à vétérans.
- La course nature de 8,6 km est ouverte des catégories cadets à vétérans.

- La randonnée et les courses enfants ne sont pas chronométrées.

Les randonneurs ne sont pas tenus de présenter un certificat médical.

Article 3 : Environnement

La course des 6 Collines étant une course 100% nature, l'équipe d'organisation s'engage sur le respect de l'environnement et donc de limiter les déchets en :

- Évitant les emballages et vaisselles jetables (gourdes, gamelles privilégiées, mise en place de verres réutilisables)
- Préférant les gros conditionnements, produits peu emballés
- Promouvant l'eau du robinet
- Mettant en place le tri sélectif

Nous encourageons les participants à apporter leur gourde ou verre réutilisable.

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides de prêt devront être laissés dans les containers sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Nous vous rappelons également que les différentes épreuves traversent des propriétés privées dont l'accès sera autorisé uniquement le jour de la course et seulement ce jour-là.

Article 4 : Inscription

Le droit d'inscription est fixé à :

- 18 € pour la course nature de 26 km
- 16 € pour la course nature de 18,4 km
- 14 € pour la course nature 14 km
- 12 € pour la course nature 8,6 km
- 12 € pour la marche nordique 8,6 km
- 7 € pour les randonnées 8.6 km (à partir de 16 ans et inscription gratuite pour les moins de 16 ans)

La course enfant est gratuite, les inscriptions se feront le jour de la course avec autorisation parentale.

Toutes les autres inscriptions sont à faire en ligne sur le site de ChronoStart.

Aucune inscription ne sera faite le jour de la course.

Le chronométrage est effectué par la société JustChrono: <http://JustChrono.free.fr>

Le nombre de participants aux courses chronométrées est limité à 499 inscriptions.

Les inscriptions sur le site Chronostart seront clôturées le vendredi 4 octobre 2024 à 22h. Les inscriptions seront possibles le samedi 5 octobre 2024 au stand inscription au magasin Sport 2000 de Fonsorbes de 10h à 17h

Une partie des bénéfices de la manifestation, représentant 80%, sera reversée selon la répartition suivante :

- 60% pour la ligue contre le cancer, comité de Haute-Garonne
- 40% pour l'association Kourir

Article 5: Dossards

Le retrait des dossards et des puces s'effectuera le jour de la course à partir de 7 h 30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course et la veille, le samedi 5 octobre au magasin Sport 2000 de Fonsorbes entre 10h et 17h.

Article 6: Récompenses

Seront récompensés :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes des courses trails 26 km, 18,4 km, 14 km et 8,6 km
- le premier homme et la première femme de la marche nordique

Article 7: Modification règlement

L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications sur le présent règlement qu'il jugera nécessaires.

Article 8 : Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance propre à l'événement qui couvre la responsabilité civile des organisateurs et des coureurs. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 9 : Droit à l'image

Les coureurs et marcheurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent l'association COS Course des Six Collines ou ses ayants droits à exploiter les clichés et les films pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Article 10 : Dopage

Les participants aux épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Sanitaire

Voir **annexe sanitaire au règlement** qui sera modifiée en fonction de l'évolution des règles sanitaires demandées par la préfecture.

Article 12 : Engagement

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit.

Les concurrents non licenciés doivent impérativement fournir un certificat médical mentionnant spécifiquement une non-contre-indication à la pratique de "sport en compétition" ou "athlétisme en compétition" ou "course en compétition" ou "marche nordique en compétition", datant de moins d'un an au jour de la course. Les certificats ne seront pas rendus.

Article 13 : Accidents/vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 14 : Sécurité

Circulation, parcours, sécurité routière et vigilance vis-à-vis du risque Attentats

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, suiveurs ou accompagnateurs sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité. Tout marcheur qui sera assisté par ce type de moyens est passible de disqualification et de mise hors course.

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis le jour de la course. Les coureurs et les marcheurs ne seront pas autorisés à participer avec un chien. Si le cas se produit, le coureur sera disqualifié d'office.

Il est fait appel au sens civique et à la vigilance de chacun durant l'épreuve pour signaler immédiatement tout comportement, tout véhicule ou tout paquet suspect en appelant le 17 ainsi que les N° suivants 15, 18 ou 112 en cas d'urgence

Les secours seront assurés par : **ASMS / Chez Mr NEGRE Jean-Pierre Bois d'en Pujol, Route de Bellegarde 31530 THIL Tél: 05.61.85.48.30**

Un membre de l'organisation fermera chaque parcours.

Tout abandon doit être signalé par le coureur au contrôle le plus proche, le dossard et la puce devront être rendus. Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles.

Article 15: Force majeure

Les organisateurs peuvent être amenés à annuler l'épreuve en cas de force majeure. Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 16: Résultats

Les classements seront affichés sur le site de la course: course6collines.jimdofree.com

Article 17: Informations

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter par mail : course6collines@gmail.com ou sur le Site Internet: www.course6collines.jimdofree.com

Médical

Un poste fixe de secours est prévu sur la zone de départ et d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

Les secours seront assurés par : **ASMS / Chez Mr NEGRE Jean-Pierre Bois d'en Pujol, Route de Bellegarde 31530 THIL Tél: 05.61.85.48.30**

Ravitaillements 2024

Les courses nature sont des épreuves en autosuffisance, il est indispensable pour les coureurs d'être autonome en eau et nourriture.

26 km -> Quatre postes de ravitaillement seront installés sur le parcours :

Zone de départ (0 Km) : eau

Vers le 5ème km : eau

Vers le 10ème km : eau

Vers le 15ème km : eau

Vers le 20ème km : eau

A l'arrivée (26km) : eau + solide

18 km → Trois postes de ravitaillement seront installés sur le parcours :

Vers le 5ème km : eau

Vers le 10ème km : eau

Vers le 15ème km : eau

A l'arrivée (18km) : eau + solide

14 km → Trois postes de ravitaillement seront installés sur le parcours :

Vers le 5ème km : eau

Vers le 8,3ème km : eau

Vers le 10ème km : eau

A l'arrivée (14km) : eau + solide

8,6 km (trail, marche nordique et randonnée) -> Deux postes de ravitaillement seront installés sur le parcours :

vers le 4,2ème km : eau

Vers le 5,8ème km : eau

A l'arrivée (8,6km) : eau + solide

Le ravitaillement se fera suivant les normes sanitaires reprise sur l'annexe sanitaire au règlement

Parkings :

Plans des Parkings à retrouver sur le site Web dans les infos pratiques

Sanitaires

Sanitaires publics sont mis à disposition et seront signalés dans le village départ.

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.